



Lignes directrices pour les employés - Lieux de travail

PRATIQUES D'HYGIÈNE SAINES AU TRAVAIL

- Évitez de toucher votre visage et vos yeux
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou votre mouchoir; couvrez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir ou votre coude et lavez-vous les mains immédiatement après
- N'utilisez les mouchoirs qu'une seule fois et jetez-les à la poubelle immédiatement après
- Évitez tout contact direct tel que serrer la main, prendre dans les bras, etc.
- Restez à la maison si vous êtes malade
- Limitez le partage d'espace, d'outils et de fournitures

PRATIQUES DE DISTANCE PHYSIQUE

- La règle de base est un minimum de 2 mètres de distance entre les personnes
- Elle s'applique en tout temps sur le lieu de travail, que ce soit dans un bureau, une salle à manger, une salle de réunion, une entrée ou un véhicule

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

- L'utilisation de masques comme EPI est au cœur des stratégies de prévention lorsque la distanciation physique ne peut pas être appliquée.
- Instructions sur la façon de fabriquer et d'utiliser les masques / EPI: https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes_de_sante/covid-19/Couvre-visage/20-210-64W_couvre-visage.pdf?1588797593